



LA NEUVILLE-ROY

LETTRE INFO NUMÉRO 3/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2016

Avis sur l'arrêté de projet de périmètre portant fusion du Syndicat des Énergie de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » : Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de la coopération intercommunale en date du 24 mars 2016, considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » en date du 21 avril 2016,

Considérant que les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susmentionné pour donner leur accord à ce projet de fusion,

M. le Maire expose à l'assemblée que :

- Le projet initial de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique ;
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Énergies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE ;
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de donner son **accord** à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergie de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

Fixation durée d'amortissement subventions versées aux groupements de collectivités :

Monsieur le Maire expose que le compte 2041581 enregistre les dépenses liées aux subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités - autres groupements, afin de constater la part de financement apportée par la commune dans le cadre d'une opération pour compte de tiers. Or, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, ces dépenses doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Considérant que les immobilisations relevant de l'article 204 sont obligatoirement amortissables quelque soit l'importance de la Collectivité. Il y a donc lieu de se prononcer sur la durée d'amortissement pour les subventions versées au syndicat "Les Hirondelles". Le Conseil Municipal par vote à l'unanimité, décide : D'amortir sur une durée de cinq ans les subventions versées aux groupements de collectivités-autres groupements, compte 2041581. Indique que les montants sont inscrits au budget primitif 2016,

Convention générale de maîtrise d'ouvrage travaux réfection des trottoirs avec le Conseil Départemental :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagement de trottoirs et de stationnements sur la RD 152 a fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental. A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : **DECIDE** la non réalisation de l'aménagement cyclable RD 152, rue de Paris et rue du Square d'Otelet :

- Les trottoirs et stationnements prévus ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprise réduite),
- Le trottoir est une priorité,
- Aucune possibilité d'assurer la continuité de l'aménagement cyclable

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et la Drac pour travaux dans Église classée, réfection et restitution du sol pour la sauvegarde des menuiseries intérieures :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la visite de M. PLY, architecte des bâtiments de France et au devis adressé par l'entreprise LELU pour l'église, il s'avère que des travaux d'urgence doivent être effectués pour la sauvegarde des menuiseries intérieures de l'église comprenant la réfection et la réparation des sols, traitement de la mûre situé à la croisée des transepts près du chœur. Les travaux pourront être effectués semaine 19 et 20. Il précise également qu'un courrier a été fait à la maison paroissiale pour les informer. Il présente le devis de l'entreprise LELU d'un montant de 7 578.48 € hors taxes. Il propose de solliciter le Conseil Départemental et la DRAC pour l'octroi d'une subvention, suivant le plan de financement détaillé ci-dessous :

▪ Montant Hors Taxes	7 578.48 €
▪ Subvention Conseil Départemental	3 789.00 €
▪ Subvention DRAC	3 031.00 €
▪ Part communale	758.48 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le devis et l'autorise à solliciter le Conseil Départemental et la DRAC pour une demande de subvention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : **Approuve** le devis de l'entreprise LELU et **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et la DRAC, et à signer tous les documents s'y afférents.

Informations et questions diverses :

M. le Maire informe :

- Chemin de Beaupuits : réfection de la chaussée par la CCPP en juin,
- La Gayolle : travaux de réfection de la chaussée, l'entreprise interviendra suivant les conditions météorologiques. Tous les riverains ont eu l'information dans leur boîte aux lettres,
- Travaux sur le château d'eau : La nacelle sera présente jusqu'à mercredi 4/5/2016. Suite aux dégâts sur la pelouse place des fêtes et malgré des barrières installées, certaines rues seront barrées.
- M. le Maire informe le passage de voitures anciennes le samedi 21 mai dans l'après-midi,
- Une renégociation pour un prêt au crédit agricole a été demandée. Un gain de 1000 € environ est dégagé, M. le Maire dit qu'il a accepté cette renégociation par décision du maire,
- Il informe de la visite de M. COURTIAL, président du Conseil Départemental le lundi 18 avril pour visiter l'entreprise SAMPIC. Suivie d'une réunion à 18 heures avec les maires du canton qui a permis de faire le point sur les subventions et le budget du Conseil Départemental,
- Il informe que nous sommes en attente d'une réponse du Centre de Gestion pour le contrat à durée déterminée,
- M. MOUTHINO de Famille Rurales remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes,

Un tour de table est effectué :

Concernant la Fête foraine : Groupe de rock de prévu et distribution des tickets de manèges aux enfants. La kermesse de l'école aura lieu le 18 juin au terrain de basket, en soirée spectacle de feu de la compagnie Agatha suivi du feu de la Saint-Jean et du bal. Pour le 14 juillet, le repas est prévue pour le midi, le soir le camion à pizza « pizzas Nono » sera présent pour ceux qui le souhaiteront. Vers 22 heures, retraite au flambeau au départ de la mairie suivi du feu d'artifice et du bal.

On demande s'il est possible d'avoir un plan de la commune à l'entrée de la mairie.

La distribution des commandes de fleurs se fera le 15 Mai sur la brocante. A cette occasion, des fleurs supplémentaires seront également proposées. On pourra également s'inscrire au concours du village fleuri. Un jury composé de deux personnes a été constitué pour juger sur cinq photos et déterminé les lauréats.

Une demande pour savoir où on en est avec le bail de la poste. M. le Maire répond qu'il va rencontrer la locataire du logement prochainement et qu'il n'a aucune nouvelle de l'enseigne.

Un conseiller regrette les déjections animales sur les pelouses et les trottoirs. Il informe que le sens interdit à l'école est souvent emprunté.

Il est demandé si on a reçu une réponse concernant les inondations rue Verte. Demande l'état d'avancement du bulletin annuel, celui-ci sera distribué en milieu d'année. Demande d'un résumé sur les dernières réunions concernant la réfection des trottoirs.

M. le Maire reprend la parole pour préciser que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 10 h30 avec une remise de diplôme. Une présentation des associations du village va être faite pour celles présentes à la cérémonie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/05/2016

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et la DRAC pour travaux dans Église classée, réfection et restitution du sol pour la sauvegarde des menuiseries intérieures : M. le Maire expose au Conseil municipal que suite à la visite de M. PLY, architecte des bâtiments de France et au devis adressé par l'entreprise LELU pour l'église, il s'avère que des travaux d'urgence doivent être effectués pour la sauvegarde des menuiseries intérieures de l'église comprenant la réfection et la réparation des sols, traitement de la mérule, fourniture et pose de plinthe, de socle et de l'estrade situés à la croisée des transepts près du chœur. Lors du précédent conseil, il avait décidé des travaux seulement avec l'entreprise LELU. Cependant, au vu de la propagation importante du champignon, M. PLY de la DRAC est venu de nouveau sur le site. M. le Maire présente les devis de l'entreprise LELU d'un montant de 7 578.48 € H.T, de l'entreprise GILLET d'un montant de 8 892.32 € H.T, de l'entreprise DE PIERRE d'un montant de 14 950 € H.T et de l'entreprise AUBIN d'un montant de 610.46 € H.T. Il propose de solliciter le Conseil Départemental et la DRAC pour l'octroi d'une subvention, suivant le plan de financement détaillé ci-dessous :

▪ Montant Hors Taxes	32 031.26 €
▪ Subvention Conseil Départemental	16 015.50 €
▪ Subvention DRAC	12 812.50 €
▪ Part communale	3 203.26 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de solliciter le Conseil Départemental et la DRAC pour une demande de subvention et d'approuver le devis de l'entreprise LELU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : **Approuve** le devis de l'entreprise LELU, **Autorise** M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et la DRAC, et à signer tous les documents s'y afférents.

M. le Maire précise qu'il a rencontré M. FONTAINE, conseiller départemental, à ce sujet. Une commission aurait lieu au mois de juin.

Demande d'octroi de subvention à l'association Comité des fêtes : M. le Maire propose d'octroyer la somme de 90 € à l'association du Comité des Fêtes suite à leur demande du 17 mai 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : **Décide** d'octroyer la somme de 90 € à l'association du comité des fêtes de la Neuville-Roy, **Précise** que cette somme est disponible au compte 6574 du budget 2016,

Décision modificative n°1 : Vu la renégociation de l'emprunt au Crédit Agricole N° 72215998944M, par décision du Maire N°1-2016 en date du 8 avril 2016, Vu que l'indemnité pour remboursement anticipé d'un montant de 4294.33 € a été réintégrée dans le capital restant dû, il y a lieu d'effectuer une décision modificative suivante pour rétablir le budget 2016 :

- Ajouter au compte 1641, chapitre 16 en investissement dépense la somme de 69 323.40 €
- Ajouter au compte 1641, chapitre 16 en investissement recette la somme de 73 617.73 €
- Ajouter au compte 6688, chapitre 66 en fonctionnement dépense la somme de 4494.33 €
- Déduire au 022, chapitre 022 en fonctionnement dépenses la somme de 200 €
- Déduire au compte 023, chapitre 023 en fonctionnement dépense la somme de 4294.33 €
- Déduire au compte 021, chapitre 021 en investissement recette la somme de 4294.33 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés : **Valide** la révision de crédits tels que présentée ci-dessus.

Informations et questions diverses :

M. le Maire informe :

- Cérémonie du 8 mai : Après avoir été interpellé sur le changement de l'heure habituelle des cérémonies, M. le maire rappelle qu'une messe avait lieu ce matin-là et qu'il n'y a pas eu de possibilité de la décaler. L'information de l'heure a été signalée sur la lettre info et sur les affiches mises chez les commerçants et à la mairie,
- Bâtiment Poste : un courrier de demande de nettoyage du local a été fait auprès de la Poste et que l'on attend toujours la résiliation du bail par le locataire,
- Suite à une précédente demande, un plan a été mis dans le cadre à l'entrée de la mairie. M. le Maire précise qu'il ne sera pas fait de plan sur panneau, comme auparavant. Une signalétique dans le projet de la réfection des trottoirs est envisageable,
- L'association les amis de l'histoire de la Neuville-Roy remercie le conseil pour l'attribution de leur subvention,
- Voisins vigilants : une rencontre a été provoquée par la gendarmerie afin de parler de ce dispositif. Il semblerait que ce dernier ne soit plus prioritaire,
- M. le maire signale que le bulletin annuel et un annuaire sont en cours de finalisation. Ils seront certainement prêts mi-juin,
- Inondation rue Verte : la société Eiffage va intervenir, il semblerait qu'un tuyau soit cassé,
- Une course de vélo féminine passera le 8 août dans notre commune,
- Le CDD d'un agent communal va être transformé en Cdi au 1^{er} juillet,
- Signale qu'au 1^{er} septembre un logement rue Verte va être libre,
- La Préfecture a transmis un courrier nous informant du calendrier des transferts de compétences vers la CCPP,
- Le marché des trottoirs a été lancé, les dossiers devront être déposés pour le 17 juin à 10h00,
- Confirme que les emplois jeunes 2016 de cet été sont annulés, en raison d'un arrêt maladie d'un titulaire, son remplacement a été prévu en raison de la période de congés, on ne pourra pas assurer l'encadrement de ces emplois jeunes.
- Le prochain conseil municipal serait fin juin pour valider le marché de la réfection des trottoirs, et le suivant en septembre.

Un tour de table est effectué :

Un conseiller rend compte d'une commission de travail au sujet des déchets au sein de la CPPP. Il remercie les deux personnes du conseil pour le stand de fleurs à la brocante. Le stand était très beau.

Le Syndicat scolaire année 2016/2017 ⇒ pas de reconduction du contrat avec Léo Lagrange, la gestion de la cantine et du périscolaire sera faite par le syndicat. Le but est de pouvoir mieux maîtriser le budget et éventuellement baisser la charge. Une mutualisation de matériels et d'intervenants avec d'autres communes est en cours de négociation.

Concernant le concours des maisons Fleuries de LNR : les photos devront être faites vers le 20 juin en fonction de la météo, les participants seront prévenus individuellement. Il faut définir une date pour la remise des prix, il a été convenu un vendredi soir, en mairie et fin juin.

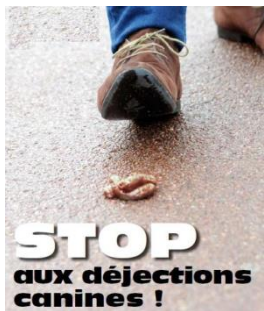
On signale des détritrus chemin de la gare et chemin de Beauvais.

On signale également une fuite de gouttière au bâtiment 67 rue Verte.

Un conseiller présente un projet pour le changement des ampoules de l'éclairage public en led, afin d'étudier la baisse de la charge communale.

Le stand fleurs était très sympa à la brocante. Signale qu'elle a interpellé un riverain avec un chien qui déposait ses excréments. On lui répond qu'un rappel va être fait et les panneaux sur les pelouses réinstallés.

De nouveau, félicitations pour le stand fleurs sur la brocante.



Soyons citoyens et ramassons les déjections canines



Le non ramassage des déjections peut entraîner une contravention de 2ème classe (35€) prévue par le Code Pénal (article R632-1)

AGENDA

- 14 juillet** → *Cérémonie au monument aux morts à 11h00 suivie d'un vin d'honneur*
14 juillet → *Repas champêtre à 12h00 (sur inscription). À 22h00 retraite aux flambeaux au départ de la mairie suivi du feu d'artifice et du bal.*
8 septembre → *Chasse au trésor dans la commune pour les 30 ans de la MDO- À partir de 14h30, ouvert à tous les enfants de 4 à 11 ans.*



Dans le bulletin annuel 2016 un rébus, une anomalie, un mot bizarre ou une erreur insolite se sont glissés dans deux exemplaires. Si vous êtes réceptionnaire d'un exemplaire et que vous avez trouvé la solution au rébus **alors c'est gagné !**

Veuillez-vous rendre à la mairie avec celui-ci. Nous aurons le plaisir de vous remettre une bouteille de champagne.

RÉCIT GOURMAND SORTIE OUVERTE À TOUS

Avec une participation financière de la commune pour les personnes âgées de la commune à partir de 60 ans et plus

Au Programme

9h30 : Départ de La Neuville-Roy (place de l'église)
10h00 : Visite de la sucrerie de Francières
12h00 : Départ pour déjeuner à Longueil Annel au restaurant "le Beau Rivage"

MENU

Kir au Sauvignon
 Médaillon de saumon et macédoine de légumes
 Rôti de veau farci crème de cèpes et pleurotes
 Charlotte aux fruits rouges
15h00 : Visite de la chocolaterie de Lachelle
 Dégustation en fin de visite
17h00 : Retour à La Neuville-Roy

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Prix par personne

Pour les 60 ans et plus de la commune : 35.00 €

Pour les moins de 60 ans de la commune : 45.00 €

Pour les personnes extérieures : 50.00 €

Inscription en mairie



Cette année, la commune a décidé d'offrir aux jeunes de 12 ans à 18 ans, une place de bowling, location de chaussures, un goûter et une boisson compris.

À partir du 4 juillet, veuillez-vous présenter avec une pièce d'identité :

⇒ à la mairie durant les heures d'ouverture pour la période du 4 juillet au 8 juillet inclus et du 1^{er} août au 12 août 2016,

⇒ à l'agence postale communale durant les heures d'ouverture du 11 juillet au 29 juillet 2016. **Ensuite il sera trop tard.** Ce ticket vous permettra de vous rendre au bowling de Saint Just en Chaussée, rue Brunehaut.

La mairie sera fermée pour les congés d'été du 11 juillet au 29 juillet. En cas d'urgence, veuillez-vous rendre à l'agence postale pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

L'agence postale restera ouverte tout l'été, cependant un aménagement des horaires sera établi pour le mois d'août. Vous trouverez l'information sur notre site et à la porte de l'agence postale communale.

La bibliothèque sera fermée du 4 juillet au 2 septembre.

Les membres du conseil et moi-même vous souhaitons de passer de très agréables vacances.

Profitez des bons moments.

Le Maire, Thierry MICHEL

